



REVIPAC

FILIERE EMBALLAGE PAPIER CARTON

CC DE L'ILE D'OLERON

Monsieur PARENT

59 route des Allées

17310 SAINT PIERRE D'OLERON

Paris, le 27 octobre 2020

Réf : NP/SR

Objet : **Eléments de facturation pour le prix de reprise septembre 2020**

Monsieur le Président,

Afin d'améliorer les services offerts aux collectivités territoriales, REVIPAC (la filière emballage papier-carton) met en place le versement mensuel du prix de reprise à compter de l'entrée en vigueur du barème F.

En conséquence, vous trouverez, ci-joint, nos éléments de facturation pour la période de septembre 2020.

Cependant, votre collectivité territoriale a toute latitude, du fait des montants et de la charge de travail représentée par la gestion des titres de recettes, d'émettre ceux-ci selon la période qu'elle choisira (trimestriellement, semestriellement ou annuellement).

Toutefois, afin de pouvoir procéder au règlement de votre titre de paiement dans les meilleurs délais et éviter des erreurs, nous vous remercions :

1/ D'intituler le titre de recettes obligatoirement de la manière suivante et à l'adresse indiquée :

- Soit "Papeterie (indiquer le nom de votre papetier repreneur) chez Revipac"
 - Soit "Revipac au nom et pour le compte de la papeterie (indiquer le nom de votre papetier repreneur)"
- 23 – 25 rue d'Aumale - 75009 PARIS

2/ D'établir un titre par collectivité territoriale / sorte et papetier pour chaque élément de facturation envoyé

Ces procédures n'ont pour seul objet que le traitement rapide et efficace du paiement vos titres et une optimisation de la gestion administrative et financière avec vos différents services concernés (trésorerie comprise).

A noter : La fusion des collectivités territoriales dans le cadre de la loi Notre et la simplification administrative voulue par les autorités ne doivent pas déboucher sur des contraintes administratives supplémentaires et donc des surcoûts.

Ainsi, nous vous remercions d'émettre 1 titre de recettes pour chaque élément de facturation envoyé et non pas un titre de recette par collectivité se regroupant.

Restant naturellement à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane ROUSSEL

Adjoint de Direction



REVIPAC

FILIERE EMBALLAGE PAPIER CARTON

PCNC - 5.02A dans le cadre du barème F

1403	PAPETERIE ST MICHEL - GROUPE THIOULET	55.520 T	3 341.86 €
16AI	ATRION	55.520 T	3 341.86 €

Traçabilité	Réception	P. accepté	P. Moyen	Montant HT	Taux TVA	Montant Net à payer
5.02	15/09/20	27.640 T	0.786 T	1 386.42 €	20.00%	1 663.70 €
5.02	29/09/20	27.880 T	0.820 T	1 398.46 €	20.00%	1 678.15 €

Ordre et adresse d'envoi

PAPETERIE ST MICHEL - GROUPE THIOULET
chez REVIPAC
23-25 rue d'Aumale - 75009 PARIS

Collectivité : CL017009 CC DE L'ILE D'OLERON
Période : septembre 2020
Sorte de reprise : 5.02A

Montant : 3 341,86 €

Coupon à découper et à joindre au titre de paiement

Total CC DE L'ILE D'OLERON

Net à payer 3 341.86 €

Récapitulatif tonnages :

Total Balles Standards : 55,520 T
Total Balles Moyennes : 0,000 T

Total Poids Accepté : 55,520 T

Pour mémoire :

Prix de reprise pour le 5.02A
Balles standards (600 à 1200 Kg) est de 50,16 €
Balles moyennes (de 400 à 600 Kg) est de 44,16 €